



Repas association 1901 et membres actifs

Par **deusyv**, le **10/01/2019** à **11:08**

Bonjour,

Je suis président d'une association.

Je souhaite faire un repas à 25€ par convive au restaurant.

Les membres les plus actifs souhaiteraient un geste pour leur dévouement durant l'année, à ce repas (50%) sauf qu'il n'y a rien prévu dans les statuts. comment trancher entre celui qui à fait beaucoup ou peu ou même rien. c'est une sorte de note établie au bon vouloir du président. ca craint je trouve ... comment répondre à cette problématique.

merci d'avance